



# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

## PROCÈS-VERBAL N° 38

TROISIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

Présentation et lecture de pétitions :

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler la hausse de la TVP puisqu'elle nuit à l'emploi et à rétablir le droit des Manitobains de rejeter ou d'approuver toute hausse de cette taxe par le biais d'un référendum. (S. Froese, L. Unrau, S. Klassen et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler la hausse de la TVP et à rétablir le droit des Manitobains de voter dans le cadre d'un référendum portant sur toute hausse de cette taxe. (A. van Solkema, D. Robb, C. Thomas et autres)

M. le *ministre* KOSTYSHYN dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2014-2015 — Agriculture, Alimentation et Développement rural.  
(Document parlementaire n° 32)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M<sup>m</sup>c DRIEDGER, MM. WHITEHEAD et HELWER, M<sup>m</sup>c WIGHT ainsi que M. SARAN font des déclarations de député.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 25 déposé le 18 mars 2014. Ainsi, le budget du ministère de la Vie saine et des Aînés sera examiné dans la salle 254 avec celui de la Santé.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl REID